
Communiqué de presse

Paris, le 22 octobre 2014

Affaire Apollonia : le volet bancaire

« *L'ACPR a le devoir de participer à la manifestation de la vérité* »

Les victimes demandent à ce que le rapport d'enquête de l'ACPR soit enfin transmis à la justice.

L'ACPR, autorité de contrôle prudentiel et de résolution a procédé au début des années 2010 à un audit général sur les conditions dans lesquelles les banques ont géré l'intermédiation dans le cadre de l'affaire Apollonia.

Selon des informations ayant pour source le dossier pénal, ces enquêtes ont été menées après que l'ACPR ait eu connaissance, au premier trimestre 2009, des contentieux liés à des prêts consentis par plusieurs établissements de crédits. Les différents rapports concernent le dispositif de maîtrise des risques liés aux apporteurs, le taux de créances douteuses ou encore les encours sur les clients, pour des établissements du Crédit Immobilier de France (CIFD-Crédit Immobilier de France Développement, BPI - Banque Patrimoine Immobilier, CIFRAA - Crédit immobilier de France Rhône Alpes Auvergne), mais aussi des IOB, intermédiaires en opérations bancaires, tels que CAFPI, French Riviera, IN and FI...

En 2012, l'Anvi-Asdevilm, qui regroupe les victimes de l'affaire et leurs familles, a demandé au juge d'instruction en charge d'exiger communication de ces rapports d'enquête auprès de l'ACPR. L'Autorité n'a pas donné suite, se contentant de répondre au magistrat, sans toutefois joindre les documents à son courrier.

« ON NE PEUT IMAGINER QUE L'ACPR VEUILLE PROTEGER LES BANQUES. POURQUOI DONC A-T-ELLE TOUJOURS REFUSE DE TRANSMETTRE SON RAPPORT A LA JUSTICE ? »

CLAUDE MICHEL, PRESIDENT DE L'ASDEVILM

L'association des victimes s'est quant à elle vu opposer un refus de communication, au motif du secret professionnel. La CADA, Commission d'Accès aux Documents Administratifs lui a également refusé tout accès aux documents. Cette décision a été portée par l'association devant le Conseil d'Etat, lequel s'est déclaré incompétent du fait d'une nouvelle réglementation. C'est finalement le Tribunal Administratif de Paris qui aura à en juger, lors d'une prochaine audience.

En parallèle, l'Asdevilm vient, en septembre 2014, d'écrire au nouveau juge d'instruction en charge de l'affaire, afin qu'il renouvelle la démarche de son prédécesseur auprès de l'ACPR.

Les victimes, dans ce qui demeure la plus importante escroquerie immobilière et financière de France, avec un milliard d'euros de préjudice, souhaitent qu'ainsi l'Autorité soit amenée à jouer pleinement son rôle de protection des clients des organismes bancaires, en contribuant à la manifestation de la vérité.

« Ces pièces sont absolument indispensables à l'exercice des droits des victimes dans l'affaire Apollonia. Ces dernières ne peuvent comprendre que ces éléments, quel que soit leur contenu ou leur portée, soient occultés. Nous ne pouvons imaginer que l'ACPR, dont la mission est de veiller au respect des règles qui s'imposent aux organismes bancaires, veuille en la circonstance protéger les banques fautives. Mais pourquoi donc a-t-elle jusqu'alors toujours refusé de transmettre son rapport à la justice ? L'ACPR a le devoir de participer à la manifestation de la vérité, elle le peut aujourd'hui en transmettant ce rapport au juge d'instruction en charge de l'affaire », a déclaré Claude Michel, président de l'Asdevilm.

L'affaire Apollonia en chiffres

- **1000 victimes** de la plus grande escroquerie immobilière et financière de France
- **350 familles** regroupées au sein de l'ASDEVILM pour obtenir réparation
- **Un milliard d'euros** de préjudice initial
- **Des centaines de vies brisées** par un surendettement massif
- **32 mises en examen et 15 statuts de témoin assisté**
- **13 mises en examen et 7 statuts de témoin assisté** pour les seuls responsables d'établissements bancaires et de crédit : le plus important dossier pénal bancaire que la France ait jamais connu.
- **Des banques ont été mises en examen en tant que personne morale** puis placées sous le statut de témoin assisté : une première judiciaire en France.

L'affaire Apollonia en synthèse

L' Affaire Apollonia constitue la plus grande escroquerie immobilière et financière que la France ait jamais connue. Le montant total du préjudice initial pour ses victimes s'élève à plus d'un milliard d'euros. Dans l'échelle de valeur, on approche des montants faramineux de l'affaire Kerviel, qui a fait vaciller le système bancaire français...

Cette affaire, d'une ampleur inédite, a provoqué le surendettement massif de particuliers, jusqu'à 8 millions d'euros pour certains d'entre eux. Elle implique toute une chaîne d'intervenants : non seulement le commercialisateur immobilier Apollonia, mais aussi des promoteurs, des études de notaires, un cabinet d'expert-comptable, des courtiers en prêt immobilier et enfin des banques qui ont à ce jour une quinzaine de collaborateurs mis en examen. Après 5 ans de procédure, le nombre de mises en examen s'élève en 2014 à 32, dont 13 ex dirigeants, cadres, directeurs de banques ou courtiers en prêts immobiliers.

Malgré les mises en examen de leurs collaborateurs, des établissements tels que Crédit Mutuel Méditerranéen, le crédit Mutuel de l'Etang de Berre (CMEB), CIFRAA, GE Money Bank, ou encore BPI ont poursuivi des saisies à l'encontre de leurs propres victimes, alors même que les faits leur ont été dénoncés et qu'ils ont accès au dossier pénal d'instruction en tant que partie civile. Ce qui était « l'affaire Apollonia » devient au fil des années et des révélations apportées par les cadres bancaires entendus par la justice, « le scandale bancaire de l'affaire Apollonia ».

Le montant d'un milliard d'euros peut paraître abstrait. Très concrets sont en revanche les ravages provoqués au sein de familles qui pensaient préparer leur retraite. Ces victimes, regroupées au sein de l'ANVI-ASDEVILM, demandent aujourd'hui réparation au nom des terribles drames humains qu'elles ont connu et connaissent encore. Leur situation financière, les saisies, les pressions exercées ont conduit un grand nombre à la dépression, à des vies de famille anéanties, à des maladies graves, à des hospitalisations de longue durée, et même à des invalidités totales et définitives...

« Un scandale bancaire d'une ampleur nationale, aux conséquences dramatiques mettant en cause les plus grandes enseignes bancaires. Le législateur a mis en place des dispositifs de protection, nous exigeons le respect de ces lois et règlements et demandons que des sanctions soient prises. Nous avons le devoir de tout mettre en œuvre pour éviter à d'autres de vivre un pareil drame. Plus jamais ça ! »

Claude Michel, président de l'Asdevilm

PLUS D'INFORMATIONS ?

CONSULTEZ LE DOSSIER DE PRESSE DE L'AFFAIRE APOLLONIA / ANVI-Asdevilm

Le pourrissement et l'enlisement du dossier

Par Claude Michel, président de l'Asdevilm

L'affaire APOLLONIA qui n'était initialement qu'une vaste escroquerie immobilière est devenue avec l'évolution de l'instruction

Un scandale immobilier

D'une ampleur jamais connue en France un milliard d'euros portant sur un millier de victimes réparties sur toute la France et mettant en cause toute une chaîne d'intervenants, le commercialisateur Apollonia, des promoteurs, des notaires, des établissements bancaires parmi lesquels le Crédit Mutuel, le Crédit Agricole, CIFRAA, BNP, Crédit Foncier, BPI... des courtiers, deux cabinets comptable, un cabinet d'avocats...

Un scandale notarial

Par la mise en examen de cinq notaires puis l'incarcération de trois d'entre eux, et plus récemment le jugement de la cour d'appel d'Aix-en-Provence, interdisant l'exercice à deux notaires pour faux usages de faux escroquerie en bande organisée...

Un scandale bancaire

Avec la mise en examen de cadres dirigeants des banques, puis la mise en examen de 5 banques en tant que personne morale, du jamais vu en France. Mais, au bénéfice d'une compassion et d'une bienveillante attention, cette procédure a rapidement été requalifiée et les banques placées sous le statut de témoin assisté.

Un scandale national impliquant certains services de l'Etat.

Depuis les premières révélations il y a 8 ans et le début de l'instruction en 2008, les victimes n'ont cessé d'être harcelées par les personnes visées par l'enquête, notaires, banques et banquiers qui les ont floués. Et ce, malgré un dossier pénal de 70 000 cotes accablant pour ces derniers, qu'ils n'ignorent pas et auquel ils ont accès. Les banques, longtemps restées dans le déni, profitant du secret de l'instruction qui interdit l'utilisation du dossier pénal, ainsi que de la bienveillance des services de l'Etat, ont poursuivi leurs propres victimes. Comment ? En se livrant comme le Crédit Mutuel ou CIFRAA à un véritable pillage des biens et des comptes bancaires de leurs victimes. Des victimes qui ont toujours été ignorées, et, depuis le début de l'affaire, mises au banc des accusés, et sanctionnées par certains services d'Etat, alors que les escrocs ont pu pour le plus grand nombre poursuivre leurs activités sans être inquiétés.

Alors que de banales affaires de droit commun génèrent parfois beaucoup d'agitation, les victimes d'Apollonia n'ont jamais eu un mot, ni une seconde d'attention des pouvoirs

publics. Pas un mot pour ceux d'entre nous qui, accablés et écrasés sous le poids de cette escroquerie, ont mis un terme à leur vie, pas un geste envers ceux que l'affaire a conduit à une invalidité totale et définitive, et pas un mot pour ceux, très nombreux, qui ont plongé dans la dépression, y entraînant aussi leur famille. Toutes les victimes de l'affaire APOLLONIA sont ignorées dans le plus grand mépris. Le manque d'empressement des pouvoirs publics pour faire la lumière sur cette affaire et la frilosité pour enquêter sur les banques plongent des centaines de familles dans une perte totale de confiance.

Face à ces comportements, les victimes meurtries et indignées entendent faire triompher la vérité, leur honneur et celui de la France.